

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen
Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du (JORT n°du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien
Domaine de la prestation : Encouragements et aides de l'Etat
Objet de la prestation : octroi de prime d'investissement

Conditions d'obtention
- Avoir obtenu la décision d'octroi de primes - Le projet doit être en cours d'exécution - Constat sur lieux ^{les} travaux exécutés

Pièces à fournir
- Demande de bénéfice de la tranche due de la prime au nom du directeur général de l'office national du tourisme tunisien - Copie de la décision d'octroi de primes - Pièces justifiant l'avancement des travaux relatifs à la tranche demandée

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Constat de l'avancement des travaux de la réalisation du projet - Etude du dossier et proposition de paiement de la prime en cas d'accord	- Direction de promotion des investissements - Direction des affaires administratives et financières - Banque concernée désignée par le promoteur	- un mois à partir de la date de dépôt du dossier et suivant la disponibilité budgétaire

Lieu de dépôt du dossier
Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Délai d'obtention de la prestation
- Un mois à partir de la date de dépôt du dossier et suivant la disponibilité budgétaire

Références législatives et /ou réglementaires
- Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements et ses textes d'application